



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quatorze octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
07/10/2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à Mme Marie-Christine GINESTIERE  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD  
Mme Bérénice LIPIEC à M. Gabriel SINO

Absents :

M. David HEDOIRE  
Mme Fanny FLAMANT

Secrétaire de séance : Youssef SAUKRET

N° 112/2022

Rapporteur : Johan AUVRAY

**OBJET :** Délégation de Services Public des marchés d'approvisionnement - Rapport d'activités 2021

En matière d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, le Conseil municipal a, par délibération du 28 juin 2019, approuvé la signature d'un contrat avec la société GERAUD,

comme délégataire du service public, pour une durée de 3 ans et 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> aout 2019.

Durant la crise du COVID-19, le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 a autorisé uniquement les commerces alimentaires et ceux proposant la vente de plantes, à exercer leur activité dans les marchés couverts ou découverts.

Ces dispositions réglementaires exceptionnelles n'ont duré que 8 semaines et des mesures de restriction ont permis une réduction des flux de visiteurs dans les marchés suivants :

- Le marché du centre, séance du mercredi, situé Place du Vieux René compte 22 abonnés et 9 à 16 casuels,
- Le marché des Blanchères compte uniquement des non abonnés – 13 à 25 casuels par séance,
- Le marché du centre, séance du samedi, situé Place de Gaulle, Place du Vieux René, Place de l'Ancienne Halle et contre allée Pierre Mendès compte 46 abonnés et 18 à 30 casuels,
- Le marché de Vernonnet, séance du dimanche, compte 2 à 4 casuels par séance,
- Le Grand Déballage, en demi-teinte à cause de la météo très défavorable a comptabilisé 135 exposants (sur 223 réservations).



Par ailleurs, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre un rapport annuel.

Dans le cours de l'année 2021 un avenant relatif à la fusion entre la société « GERAUD ET ASSOCIES » et les « FILS DE MADAME GERAUD SAS » a été signé.

Les comptes de résultat de la délégation présentent les produits et les charges d'exploitation du délégataire, diminués de la redevance.

Grâce à l'apport du aux abonnements des commerçants, l'impact de la crise est plus modéré que l'année précédente, portant principalement sur les casuels.

Les recettes se chiffrent à 85 726,16 €, alors que les dépenses atteignent 109 000,94 €.

Le résultat négatif de - 23 274,78 € se cumule à un report déficitaire de - 27 293,19 € pour atteindre un nouveau report déficitaire de - 50 567,97 €.

Conformément aux clauses du contrat, le montant de la redevance versée à la Ville de Vernon s'élève à 30 000 €.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°84/2019 du 28 juin 2019 portant concession de service pour la gestion des foires et marchés d'approvisionnement de la ville de Vernon ;

**Considérant** l'exposé du rapporteur et le rapport annuel annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND acte du rapport annuel produit par le délégataire pour l'année 2021.

Evénementiel, jeunesse et sports

Avis favorable

Délibéré :  
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Délégation de l'exploitation des marchés  
Publics d'approvisionnement

*Article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales*

*© Groupe Géraud*

Ville de Vernon

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



## SOMMAIRE

I.	Le Groupe Géraud.....	3
II.	Les Marchés .....	5
III.	Qualité du Service .....	7
IV.	Juridique et Financier.....	9
V.	Annexe 1 : abonnés – répartition par activité .....	13
VI.	Annexe 3 : Attestation d’assurance .....	18



## I. LE GROUPE GERAUD

**Nos Valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation**

### ***Le Groupe Géraud, une Expertise et un savoir-faire reconnus***

***Un savoir-faire unique en matière de gestion de marchés couverts et de plein vent*** : Le Groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public (DSP) à ce jour. Il est en mesure de réaliser toutes missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville.

***Le Groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts***, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

***Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale*** afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

### ***Une démarche affirmée de communication et une présence constante sur les Réseaux sociaux***

Le Groupe Géraud communique également via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

Nous participons activement à l'opération nationale « J'aime mon marché » comme à l'international « Love Your Local Market » et sommes un partenaire important des institutions de toutes sortes (Régions, Union Européenne, Union Mondiale des Marchés, etc.).

### ***Une transparence de gestion tant en interne que vers nos clients.***

Le Groupe Géraud répond aux principes édictés dans le cadre de la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre (dite 'Loi Sapin II') : transparence, lutte anti-corruption et modernisation de la vie économique.

Notamment, nous procédons régulièrement à des audits de gestion des marchés avec des cadres de la société de manière à s'assurer que la qualité de la prestation est sans faille et parfaitement alignée avec les exigences contractuelles de la Ville.

L'accès sécurisé à notre plate-forme participe à cette transparence. Grâce à cet outil numérique, la ville connaît la fréquentation de ses marchés à chaque instant.



## Un service dédié aux collectivités territoriales depuis 140 ans

**Depuis sa création en 1880**, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des événements spéciaux, le stationnement payant, (...). La 5e génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

## Le numérique dans vos marchés - Regilog

Le Groupe Géraud est le seul à posséder une plateforme numérique capable de répondre aux nombreuses questions en matière de suivi de facturation dans un souci de transparence à l'égard du service proposé.

Regilog © est un outil qui permet, en temps réel, de facturer les commerçants. Très simple d'utilisation, il permet d'éditer le ticket de paiement puis de l'envoyer sur le compte du commerçant accessible via son smartphone ; moins de papier pour une plus grande sécurité des transactions.

Accessible 24/7, il permet aux villes, par connexion sécurisée, de suivre en temps réel et à tout moment cette facturation : gain de temps et d'efficacité du contrôle. Elle est incluse dans l'offre de services du Groupe.

## Groupe Géraud, concepteur, constructeur et exploitant

Notre activité de concepteur de halles et marchés de plein-air, sur l'ensemble du territoire national mais également à l'international, nous positionne comme le leader de la profession et nous confère un savoir-faire, des moyens et une expérience, exclusive.

Cette expérience et le savoir-faire nous permettent :

- Développement de l'activité commerciale qui permet de dynamiser le centre de ville
- Appui logistique
- Dynamisation de l'animation et la communication
- Suivi précis d'exploitation



## Reprise commerciale progressive

Tout au long de l'année nous avons observé une reprise commerciale progressive liée directement avec les diminutions des restrictions gouvernementales arrivant presque à atteindre la normalité.

Nos centres de ville ont regagné de la vie grâce au sentiment de liberté des gens développé par le confinement précédent.

## II. LES MARCHES

### Marché du Centre

#### ✓ Mercredi et Samedi

- ✓ **Le mercredi** : Place du Vieux René, priorité étant donnée aux commerçants en alimentation, mail Anatole France (stationnement des véhicules des commerçants non sédentaires).
- ✓ **Le samedi** : Place de Gaulle; place du Vieux René; place de l'Ancienne Halle; contre-allée Pierre Mendès France (côté pair, entre la Place de l'Ancienne Halle et la Place du Vieux-René); mail Anatole France (stationnement des véhicules des commerçants non sédentaires).

#### Horaires :

##### Séance du mercredi - Vernon Centre

Déballage : 5h30

- Remballage : 14h00
- Placement des casuels : 8h00
- Ouverture du marché : 8h00
- Fermeture du marché : 13h00
- Début nettoyage : 12h00
- Fin nettoyage : 14h30

##### Séance du samedi - Vernon Centre

- Déballage : 4h30
- Remballage : 15h00
- Placement des casuels : 7h30
- Ouverture du marché : 8h
- Fermeture du marché : 14h
- Début nettoyage : 12h
- Fin nettoyage : 15h00





### **Séance du jeudi - Blanchères**

- Déballage alimentaire : 7h00
- Remballage : 19h00
- Placement des casuels : 10h à 11h
- Ouverture du marché : 11h
- Fermeture du marché : 18h
- Début nettoyage : 17h
- Fin nettoyage : 20h

### **Séance du dimanche - Vernonnet**

- Déballage : 7h00
- Remballage : 13h00
- Ouverture du marché : 8h00
- Fermeture du marché : 13h00

### **Séance Le Grand Déballage – 3 octobre**

- Permanences :  
mercredi 22 et 29 septembre de 14h à 18h  
samedi 18 et 25 septembre de 14h à 18h
- Déballage : 7h00
- Remballage : 19h00
- Ouverture au public : 11h
- Fermeture au public : 18h
- Début nettoyage : 17h
- Fin nettoyage : 20h

### **Activités : séance mercredi, jeudi et samedi**

Alimentaires et non alimentaires.

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui présente l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, durant l'année.

### **Effectifs : 1 régisseur**

**Abonnés** : 22 abonnés le mercredi.

46 abonnés le samedi.

**Non abonnés** : 9 à 16 casuels par séance du mercredi.

18 à 30 casuels par séance du samedi.

2 à 4 casuels par séance du dimanche.



- ✓ **Jeudi** : Parking des Blanchères.

**Effectifs : 1 régisseur**

13 à 25 casuels par séance du jeudi.

- ✓ **Dimanche** : Vernonnet.

**Effectifs : 1 régisseur**

2 à 4 casuels par séance du dimanche.

- ✓ **Le Grand Déballage en Centre-Ville.**

**Effectifs : 5 régisseurs**

223 réservations et seulement 135 exposants présents (météo très défavorable ).

### III. QUALITE DU SERVICE

#### Personnel

L'équipe affectée au service est constituée de :

- ✓ 1 responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- ✓ 1 responsable d'exploitation
- ✓ 4 entretiens
- ✓ 1 régisseur

#### Entretien, Matériels et travaux

La Ville conserve la charge et responsabilité de l'entretien et renouvellement du bâtiment (sol, clos, couvert) et des parties extérieures qui ne sont utilisées hebdomadairement que durant quelques heures par les commerçants. Le Délégué supporte le petit entretien locatif, dans le cadre des dispositions contractuelles.



### **Entretien courant**

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat. Ainsi, la remise en état des bornes électriques a été décidée et validée. Les travaux ont été effectués en 2022.

### **Travaux**

En marge des interventions d'entretien courant mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent

### **Interventions d'entretien des commerçants**

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

### **Matériel du Délégué**

- 1 véhicule de service affecté au responsable d'exploitation
- 1 pack mobile + logiciel de facturation connecté 4G avec les serveurs GERAUD
- Matériel de bureautique portable avec adresse mail professionnelle individuelle
- Carte de dépôt bancaire

### **Véhicules**

Véhicule de service du régisseur : au sein du Groupe Géraud, chaque régisseur dispose de son propre véhicule de société ; ce qui lui permet une plus grande autonomie et un plus grand confort d'utilisation notamment dans le cas de marchés distants en matière géographique.



## Exploitation du service

La Ville organise et dirige les réunions de la Commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide les attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants. De ce fait sont donc rappelés ici pour ordre les sujets traités : ***pas de commission de marché en 2021.***

## Animations

Le détail des animations ainsi que le budget associé est indiqué en Annexe 2.

## IV. JURIDIQUE ET FINANCIER

### ***Règlement des marchés :***

Le règlement des marchés avait été fixé par arrêté en 2015. Aucune modification du règlement n'est intervenue en 2021.

Nous rappelons notre conseil de modifications réglementaires liées aux exigences de la loi Pinel de façon à vous permettre de garder la maîtrise des cessions de places. En effet, en obligeant les maires à motiver les refus de cession d'emplacements, la loi Pinel de 2014, applicable en 2017, fait encourir le risque d'une évolution de l'activité commerciale en inadéquation avec les objectifs qualitatifs poursuivis et l'intérêt général.

Sur le marché du Centre particulièrement, il est donc important que la Ville soit en capacité de maîtriser les transactions et de vérifier les candidatures proposées.

**Nous nous chargeons de ces vérifications et pourrons vous proposer des candidatures alternatives compatibles avec notre objectif de progression qualitative, vous mettant en position aisée de refuser si besoin une cession non désirée.**

Notre offre comporte une **assistance réglementaire** assurée par nos services juridiques pour vous aider à formaliser l'encadrement de la procédure d'attribution.

### ***Application***

Le Régisseur veille au respect du règlement des marchés et diffuse des notes de rappel aux dispositions réglementaires. Le Règlement des marchés est distribué et notifié aux nouveaux abonnés.

Dans le cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est transmise permettant au commerçant de se conformer.



Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui stipule l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police échéants dans le cadre de son mandat. Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement en question. D'autre part celles-ci sont revêtues d'un caractère exemplaire vis-à-vis des autres commerçants et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

### ***Le contrat et son évolution***

Dans le cours de l'année 2021 un avenant relatif à la fusion entre la société « GERAUD ET ASSOCIES » et les « FILS DE MADAME GERAUD SAS » a été signé.

### ***Les tarifs des droits de place et redevances :***

Les tarifs des droits de place sont établis et fixés librement par le Conseil Municipal après consultation lors des commissions des marchés. Le Délégué peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-là selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat et suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont inchangés en depuis l'année 2019 et leur valeur en monnaie courante se réduit. Aucune compensation n'a été mis en place envers le délégué qui personnellement a subi l'inflation sur ses coûts.

### ***Interdiction des non alimentaires – Printemps 2021***

Le Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 paru le 2 avril 2021 autorisait uniquement les commerces alimentaires ou proposant la vente de plantes à exercer leur activité dans les marchés couverts ou découverts.

Ces dispositions règlementaires qui ont duré environ 8 semaines ont entraîné des conséquences considérables à l'égard des commerçants non alimentaires.

Durant cette période de semi-confinement décrété par le gouvernement les mesures à caractère restrictives ont été prises vis-à-vis de la gestion des flux dans les marchés réduisant ainsi l'affluence.

Aucune aide financière n'a été à ce jour apporté au délégué qui supporte seul le manque de recette résultant de l'exonération des droits de place dont bénéficient les commerçants concernés.



## Les Comptes d'Exploitation

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont adressés au semestre à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2021 est annexé au présent rapport.

### *Comptes de l'exercice*

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Grâce à l'apport apporté par les abonnements des commerçants, l'impact de la crise est plus modéré que l'année précédente, portant principalement sur les casuels.

Néanmoins, en raison du blocage du tarif et l'absence d'aide réelle de l'Etat ou de la ville sur le plan financier, le déficit reste considérable. Un échange entre les deux parties pour trouver une compensation équilibrée paraît nécessaire.



## EXERCICE 2021

<b>Ville de VERNON</b>
------------------------

<b>Comptes de l'exercice 2021</b>
-----------------------------------

Marchés	Abonnés	Casuels	Total
BLANCHERES		14 019,85 €	14 019,85 €
CENTRE MERCREDI	12 728,45 €	3 868,61 €	16 597,06 €
NET	701,86 €	816,15 €	1 518,01 €
CENTRE SAMEDI	38 828,86 €	12 177,24 €	51 006,10 €
CENTRE SITE			
<b>Sous total</b>	<b>52 259,17 €</b>	<b>30 881,85 €</b>	<b>83 141,02 €</b>
Impayés			-941,52 €
Fêtes foraines			3 526,66 €
<b>RECETTES</b>			<b>85 726,16 €</b>
Redevances			-30 000,00 €
Achat et Charges externes			-19 218,89 €
Salaires et Charges sociales			-57 559,09 €
Dotation aux amortissements			-610,29 €
Frais Financiers sur report			-1 026,22 €
Charges Exceptionnelles			-586,45 €
<b>DEPENSES</b>			<b>-109 000,94 €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>-23 274,78 €</b>
Report déficitaire			-27 293,19 €
<b>Nouveau report déficitaire</b>			<b>-50 567,97 €</b>



**V. ANNEXE 1 : ABONNES – REPARTITION PAR ACTIVITE**



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

**VERNON - CENTRE MERCREDI**

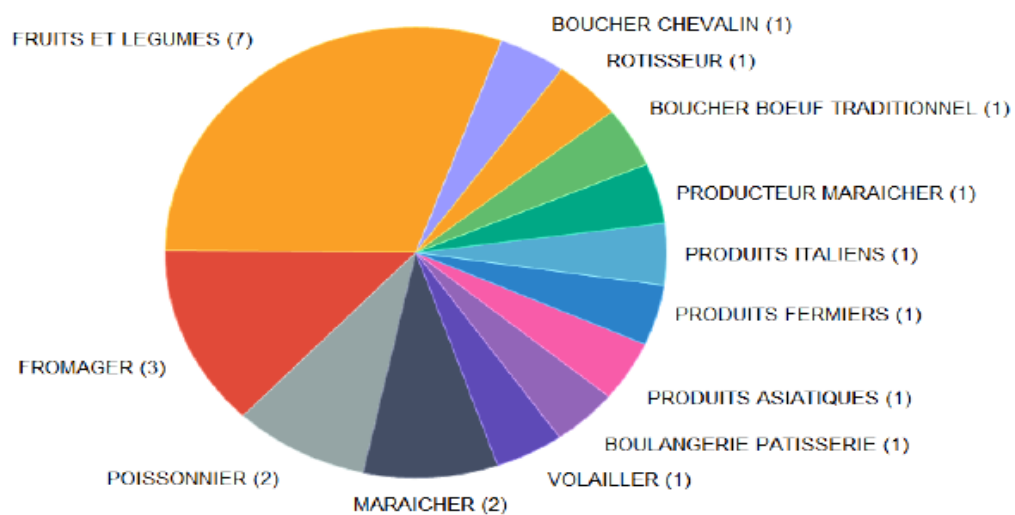
**Liste des commerçants présents sur 2021**

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
LAURENT Emmanuel	MARAICHER		
DESENFANT CORENTIN	ROTISEUR		
MOVSISYAN Ishkhan SAS LIANA-PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
HALLOUIN Thierry BOUCHERIE CHARCUTERIE DES VIGNES	BOUCHER BOEUF TRADITIONNEL		
MICHEL Boisrame BOISFRAME	FRUITS ET LEGUMES		
CORUE Waren DIRECT DIEPPE	POISSONNIER		
CAVALLO Franco CAVALLLO SARL	PRODUITS ITALIENS		
JOLUN Tony GAEC DU MOULIN VIARD	MARAICHER		
AZNAREZ Fabrice LE RELAIS DU GOUT	FROMAGER		
LAMBERT JEAN	FRUITS ET LEGUMES		
MISEREY JEAN-LUC LES FROMAGERS DU MESNIL	FROMAGER		
DJADI EL-MEHDI SOLEIL DE MEHDI	FRUITS ET LEGUMES		
RIBERA GOMEZ Richard LA MAREE DE DIEPPE	POISSONNIER		
BRUMEAU NICOLAS ets brumeau	PRODUITS FERMIERS		
BENLEDRA Azzedine BENLEDRA PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
DONG Van thuc NEM HANOI	PRODUITS ASIATIQUES		
DONAT MARIE-ROSE	FRUITS ET LEGUMES		
BOBIER REMY JOEL	BOULANGERIE PATISSERIE		
FEHMI Boulila SAVEURS ET PASSION	FRUITS ET LEGUMES		
CHARRIERE Patrick SARL CHARREIRE FRERES	VOLAILLER		30/11/2021
SAUDUSSE CHRISTOPHE	BOUCHER CHEVALIN		
PERRET CHRISTELLE	FROMAGER		
PRIEUR VINCENT	PRODUCTEUR MARAICHER		





## VERNON CENTRE MERCREDI-2021-Répartition par Activité





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

### VERNON - CENTRE SAMEDI

#### Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
PICARD Christophe SARL JCAN	FLEURS		31/03/2021
HALLAERT François	VINS-SPIRITUEUX		
PRIEUR VINCENT	ARBORICULTEUR		
HEUGEBAERT FRANCIS	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
BILLARD DOMINIQUE poissonnerie billard	POISSONNIER		
CHARREIRE Patrick SARL CHARREIRE FRERES	VOLAILLER		30/11/2021
HORCHOLLE LAURENT	CHAMPIGNONS		
BIGOT Philippe L OCEANE	POISSONNIER		
FEHMI Boullia SAVEURS ET PASSION	FRUITS ET LEGUMES		
GONCALVES MARTIN Jean GOUT DU PORTUGAL	ROTISSEUR		
MOVSIYAN Ishkhan SAS LIANA-PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
BOBIER REMY JOEL maison bobler	BOULANGERIE PATISSERIE		
MARIE BRUNO	MERCERIE	01/01/2021	
BOUTRY RAYNALD	PRODUITS FERMIERS		
DOURMOUK NADIR ZAHRA	PLATS PREPARES		
DONAT MALSANG MARIE-ROSE	FRUITS ET LEGUMES		
DONG Van thuc NEM HANOI	PRODUITS ASIATIQUES		
ARTIGAS ESCRIBANO MARIA	PLATS PREPARES		
LEMARCHAND Damien SARL LEMARCHAND MARAICHERS	MARAICHER		
BRUMEAU NICOLAS ets brumeau	PRODUITS FERMIERS		
FEUILLOLAY ADAM	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
PERRET CHRISTELLE	FROMAGES PRODUCTEUR		
DJADI EL-MEHDI SOLEIL DE MEHDI	FRUITS ET LEGUMES		
MISEREY JEAN-LUC LES FROMAGERS DU MESNIL	FROMAGER		
LAMBERT JEAN	FRUITS ET LEGUMES		
MOHAMMAD ASHFAQ	CONFECTION FEMME	01/01/2021	30/06/2021
LEMARCHAND FRANCK	FROMAGER		
AZNAREZ Fabrice LE RELAIS DU GOUT	FROMAGER		
JOLUN Tony GAEC DU MOULIN VIARD	MARAICHER		
CAVALLO Franco CAVALLO SARL	PRODUITS ITALIENS		
BERVILLE Irene LES BOSQUETS	ROTISSEUR		
CORUE Waren DIRECT DIEPPE	POISSONNIER		
DESSEAUX Valerie LES MARCHES DE	CHARCUTIER		
BENLEDRA Azzedine BENLEDRA PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
BOISRAMÉ Michel BOISRAMÉ	FRUITS ET LEGUMES		
BARBARAY FLORIANE	FROMAGES PRODUCTEUR		
HALLOUIN Thierry BOUCHERIE CHARCUTERIE DES VIGNES	BOUCHER BOEUF TRADITIONNEL		
BRILHAULT Gerard PARIS NOUVEAUTES	CONFECTION HOMME	01/01/2021	
DESENFANT CORENTIN	ROTISSEUR		
BARTHELEMY CORINNE	POISSONNIER		
BUCKNER Dovi les Marmites de Dovi	PRODUITS ANTILLAIS		





**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan

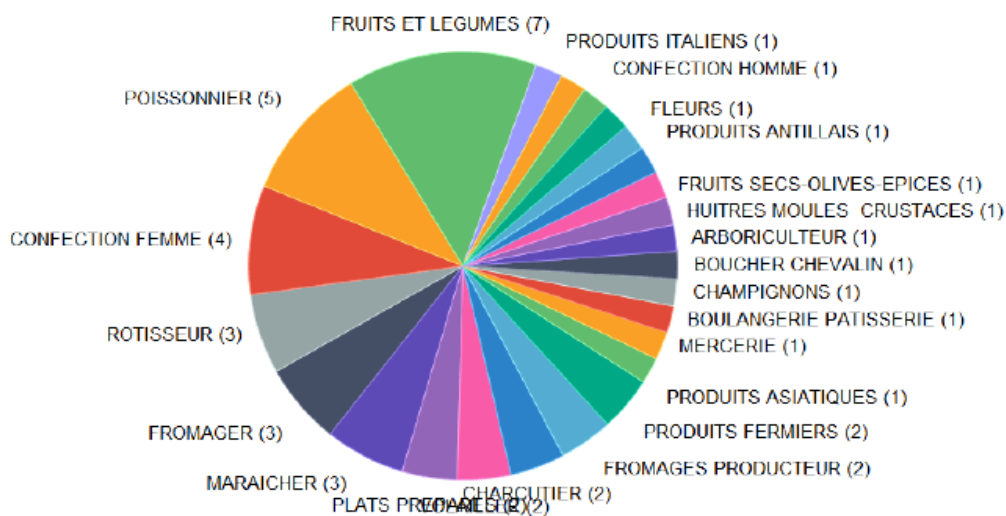
Date : 16/05/2022

**VERNON - CENTRE SAMEDI**

**Liste des commerçants présents sur 2021**

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
LAURENT Emmanuel	MARAICHER		
RIBERA GOMEZ RICHARD LA MAREE DE DIEPPE	POISSONNIER		
SAUDUSSE CHRISTOPHE	BOUCHER CHEVALIN		
ROLLIER DOMINIQUE	VOLAILLER		
VAUVELLE Gilles	CHARCUTIER		
ABDUL RAZZAQ	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
BOUALI ALI	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
LEGARDIEN Virginie EARL HUITRES SPECIALES D'UTAH	HUITRES MOULES CRUSTACES		

**VERNON CENTRE SAMEDI-2021-Répartition par Activité**





**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

**VERNON - VERNONNET**

**Liste des commerçants présents sur 2021**

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
DUMOTIER FREDERIC	CHARCUTIER	01/03/2021	
LABIFFE Guillaume EARL LE VILLAGE	MARAICHER	01/05/2021	

VERNON VERNONNET-2021-Répartition par Activité



## VI. ANNEXE 3 : ATTESTATION D'ASSURANCE

### Votre Assurance

► DOMMAGES ENTREPRISE



**Assurance et Banque**

SA GERAUD GESTION  
27 BD DE LA REPUBLIQUE  
93190 LIVRY GARGAN FR

ATTESTATION

### COURTIER

ASDA GROUP

50 RUE NOTRE DAME DE LORETTE

75009 PARIS

Tel : 01 53 30 89 19

Portefeuille : 0204142984

### Vos références :

Contrat n° 6512679204

Client n° 0505411420

AXA France IARD, atteste que :

SA GERAUD GESTION  
27 BD DE LA REPUBLIQUE  
93190 LIVRY GARGAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6512679204

Selon les clauses et conditions du contrat, les principales garanties sont les suivantes :

Incendie, Explosion, Foudre  
Tempêtes, Grêle et Neige sur Toitures  
Fumées  
Chûtes d'Appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux  
Choc d'un véhicule terrestre  
Dégâts des Eaux, Gel  
Actes de Vandalisme  
Emeutes, Sabotage, Attentats, Actes de Terrorisme, Mouvements Populaires  
Catastrophes Naturelles

Les garanties sont également acquises pour :

SADC

LES FILS DE MADAME GERAUD

SAS GERAUD ASSOCIES SAS

qui possèdent la qualité d'Assurés additionnels.

L'Ensemble des biens assurés porte sur les Bâtiments, les Matériels fixes ou mobiles, les aménagements appartenant au Souscripteur ou à des tiers et faisant partie intégrante de son activité de concessionnaire de droits communaux.

### **LIMITATION CONTRACTUELLE D INDEMNITE PAR SINISTRE 10 000 000 €**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS  
le 22 décembre 2021  
Pour la Société:

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

15052620200114

